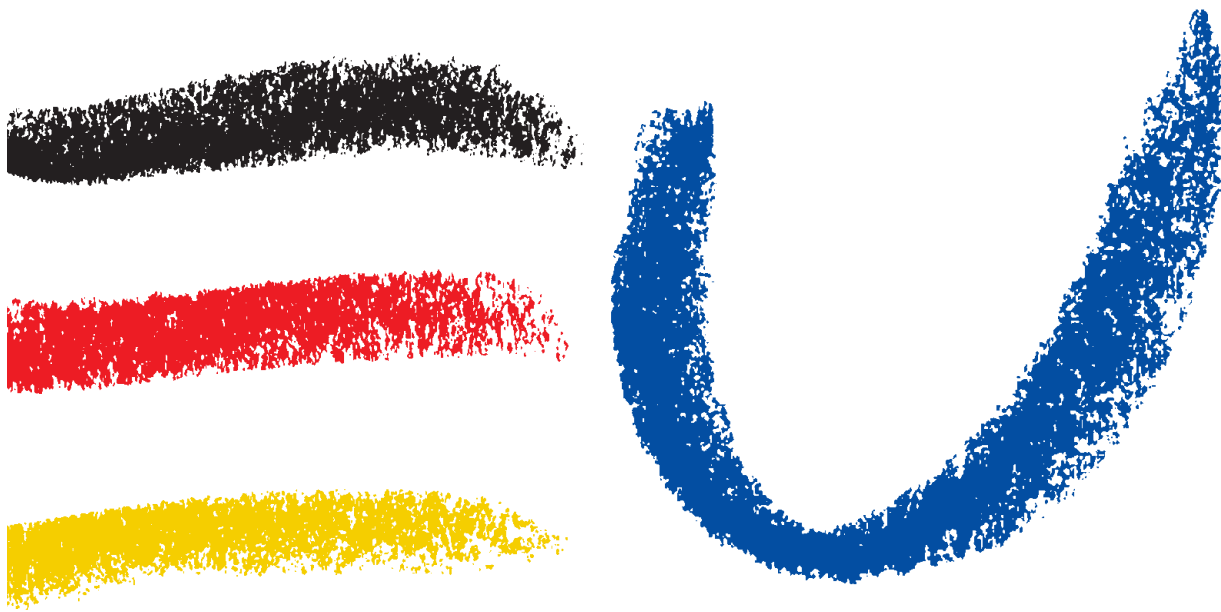




Ministère fédéral  
des Transports, de la Construction  
et des Affaires urbaines



Vers des services européens  
d'observation de la Terre GMES –  
La feuille de route de Munich

Symposium  
17 avril 2007 à Munich

 2007<sub>\*</sub>DE

## **Vers des services européens d'observation de la Terre GMES – La feuille de route de Munich**

### ***1. Les défis posés aux services européens d'observation de la Terre***

Les activités humaines ont de sérieux impacts sur l'environnement global, mettant en danger la vie humaine et les biens matériels. Les inondations graves, les sécheresses, les tempêtes, l'élévation du niveau de la mer et les glissements de terrain menacent les conditions de vie, les biens et la vie des citoyens européens. Globalement, les changements des conditions environnementales entraînent des risques accrus pour la stabilité sociale et politique, susceptibles d'influencer en plus la sécurité de l'Europe. Parmi les plus grands défis pour l'humanité, on compte aujourd'hui la réduction de l'impact de l'activité humaine par une meilleure gestion des ressources naturelles ainsi que le développement de stratégies d'adaptation aux changements climatiques. La surveillance globale du système Terre coordonnée, compréhensive et durable est un des éléments clé pour répondre à ce défi.

**Le programme GMES représente la solution européenne pour répondre aux besoins des citoyens européens d'accéder à des informations fiables sur la situation de leur environnement.** Avec GMES, l'Europe reconnaît sa responsabilité envers ses citoyens et la communauté globale au sens large et regroupe ses activités d'observation de la Terre dans le but d'offrir aux utilisateurs européens, sur une base durable, des services d'information aux niveaux global, régional et local.

**L'initiative GMES répond tout particulièrement au besoin exprimé par les pouvoirs publics européens de mieux surveiller le système terrestre en vue d'une gestion ciblée de l'environnement et de la sécurité.** Elle assure l'accès indépendant de l'Europe aux informations en matière d'environnement, de changement climatique et de sécurité pour aider les pouvoirs publics et le secteur privé dans leurs prises de décisions. En intégrant les activités et les capacités européennes, le programme GMES crée une base commune d'informations permettant des codécisions efficaces au niveau politique.

**A l'échelle européenne, GMES joue un rôle essentiel pour la coopération et les partenariats internationaux** et apporte des bénéfices additionnelles par la coordination dans le cadre du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). En revanche, le programme GMES tire profit de la coopération internationale dans la mesure où il retire très efficacement des informations additionnelles en faveur des services européennes.

**L'initiative GMES offre des possibilités technologiques et scientifiques.**

L'importance croissante de la gestion de l'environnement est accompagnée d'investissements considérables de la part des secteurs publics et privés, créant ainsi un marché dynamique pour des services innovateurs. En étant aux avant-postes dans ce domaine, GMES jouera un rôle moteur en matière d'innovation et de croissance économique de l'Europe et contribuera de manière considérable à la réalisation des objectifs formulés à Lisbonne.

***II. Vers des services européens d'observation de la Terre - GMES***

Sur la base des orientations adoptées par le 3<sup>ième</sup> Conseil « Espace » à Bruxelles (28 novembre 2005), des décisions prises par le Conseil de l'ESA au niveau ministériel à Berlin (5 – 6 décembre 2005) et en prenant en considération les conclusions de l'initiative de la présidence autrichienne du Conseil en 2006 (« Le dialogue de Graz »), l'analyse des futures étapes nécessaires pour mettre en place des services européens d'observation de la terre a été poursuivie durant la présidence allemande du Conseil de l'UE. L'objectif principal de cette initiative consiste à préparer la voie pour un programme GMES efficace et durable.

**Le consensus atteint par les parties prenantes au programme GMES et le conseil consultatif GMES en particulier, se reflète dans la « Feuille de route de Munich » qui est jointe en annexe :** Cette feuille de route résume l'architecture convenue et propose des principes pour la réalisation opérationnelle des services européens d'observation de la Terre – GMES, y compris des objectifs intermédiaires pour la voie à suivre.

**La présidence allemande du Conseil de l'UE, en coopération étroite avec la Commission européenne et l'ESA, souligne l'importance d'une capacité opérationnelle européenne dans le domaine de l'observation de la Terre comme un outil essentiel pour la prise de décisions politiques et pour offrir des opportunités économiques aux entreprises innovatrices de l'Europe.**

**Annexe****La feuille de route de Munich****a) Vision**

Une capacité durable et autonome dans le domaine de la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) offrira des services d'informations en matière d'observation de la Terre fiables et disponibles à point nommé. Ces services permettront de soutenir la politique stratégique en vue d'une gestion efficace de l'environnement et de la sécurité par des technologies innovatrices en Europe et pour l'Europe, au service des citoyens européens, d'obtenir des bénéfices socio-économiques considérables dans divers domaines et de contribuer ainsi au respect des engagements internationaux.

**b) Architecture**

Les services européens d'observation de la Terre (GMES) auront l'architecture générale suivante :

**GMES se base sur un réseau de capacités existantes à tous les niveaux afin de répondre de manière efficace aux besoins des utilisateurs sur le plan communautaire, national et régional.**

Les composantes de GMES sont les suivantes :

- ses services (services centraux et services auxiliaires)
- son infrastructure d'observation (spatiale et *in-situ*)

Un autre élément important concerne le schéma de gestion et de diffusion (y compris l'archivage à long terme) des données et des informations correspondantes en cohérence avec la directive INSPIRE.

GMES en tant qu'initiative gérée par ses utilisateurs devra être conçue de manière à permettre une prise en compte des utilisateurs par une consultation continue et l'intégration de leurs besoins changeants dans un processus itératif. **GMES fait la distinction entre services centraux et services auxiliaires en fonction de leurs utilisateurs et de leurs champs d'application respectifs :**

Les **services centraux** offrent des informations standardisées et polyvalentes pour un large éventail de domaines d'application pertinents du point de vue de la politique communautaire qui offriront la possibilité de réaliser des économies considérables. En plus, ces services assistent les acteurs institutionnels européens dans le développement, l'application ou la surveillances des politiques européennes ou dans leurs engagements internationaux.

En règle générale, les **services auxiliaires** répondent aux besoins d'informations spécifiques aux niveaux (trans-)national, régional ou local. Les produits documentaires correspondants pourront découler de produits établis par les

services centraux ou être fondés sur des données directement mises à disposition par l'infrastructure d'observation.

Le classement d'un service peut évoluer dans le temps et être adapté en fonction des politiques changeantes ou des mandats institutionnels spécifiques.

L'**infrastructure d'observation** collecte les données indispensables aux services GMES et constitue une condition préalable à leur durabilité.

La composante spatiale utilise à la fois (i) des missions dédiées dont l'objectif consiste à fournir des données aux services GMES, ainsi que (ii) des missions européennes à l'échelle nationale, des missions réalisées par les agences intergouvernementales européennes et des missions non-institutionnelles. Les fournisseurs commerciaux peuvent également contribuer à la fourniture de données destinées aux services GMES. La composante « *in-situ* » utilise des systèmes aériens, marins et terrestres qui collectent des mesures en conformité avec les exigences du service GMES et les capacités déjà en place ; elle sera exploitée par des institutions européennes ou nationales. L'infrastructure d'observation du programme GMES est complétée par des systèmes dont les données pourraient être accessibles par des mécanismes internationaux, tel que le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

La **gestion et la diffusion de l'information** par GMES est une question intersectorielle essentielle de l'architecture du GMES. Il faudra créer des interfaces claires et bien définies entre les composantes de GMES et leurs organismes directeurs, et notamment entre les utilisateurs des services GMES. Cette approche devra être en conformité avec les dispositions de la directive INSPIRE.

L'architecture du programme GMES devra être pleinement conforme au principe de la subsidiarité.

### **c) Gouvernance et principes de financement**

Le schéma de gouvernance du programme GMES devra assurer la responsabilité et la maîtrise de l'initiative par ses utilisateurs grâce à une participation effective de l'Union européenne et des Etats membres aux prises de décisions.

**Il faudra mettre en place des structures de gouvernance dédiées pour chaque composante GMES, afin de garantir une gestion durable, efficace et efficiente.** Elles se fonderont sur les structures déjà en place, impliqueront les utilisateurs et les parties prenantes pertinents tout en prenant en compte le **principe de subsidiarité**, et seront façonnées sur l'usage spécifique de chaque composante GMES et son architecture :

- **Infrastructure spatiale** : L'infrastructure d'observation spatiale se base sur des missions dédiées et des missions connexes en conformité avec les exigences des services GMES, avec l'objectif global de garantir la continuité à long terme des observations compatibles avec le programme GMES.

Les missions GMES dédiées par satellite sont élaborées par l'ESA et réalisées par les institutions d'exploitation, telles que EUMETSAT ou ESA, en fonction du type de la mission.

L'ESA qui est responsable de la mise en œuvre de la composante spatiale de GMES coordonne également les contributions importantes en données spatiales et d'autres éléments mis à disposition par les Etats membres, EUMETSAT et d'autres partenaires du GMES.

- **Infrastructure *in-situ*** : Le développement, l'exploitation et la gouvernance de l'infrastructure *in-situ* du programme GMES pourront être assurés par les organismes exploitants aux niveaux européen, national et régional.
- Les **services centraux** sont surveillés et gérés à l'aide de schémas de gouvernance dédiés sur la base de leurs caractéristiques spécifiques reposant sur des mécanismes de coordination existants. Ces schémas devraient assurer la mise en œuvre, le contrôle et le développement des services ainsi que l'archivage des résultats et la gestion des données et de l'information.
- L'exploitation et la gestion des **services auxiliaires** est entièrement entre les mains de leurs utilisateurs spécifiques. Il faudra assurer le maillage et les interfaces avec le service central connexe. L'UE devra soutenir le développement de tels services en tant que besoin, et assurer leur surveillance tout en prenant en compte l'évolution des services centraux.

Le **schéma de gouvernance GMES** devra mettre à disposition les instruments de gestion ainsi que les instruments financiers et programmatiques qui sont nécessaires pour garantir une durabilité à long terme des opérations des services GMES d'une part, et pour soutenir l'évolution des services scientifiques et techniques d'autre part ; son élaboration devra advenir en temps utile et à la suite de consultations avec les Etats membres et l'ESA. Le schéma devra permettre la surveillance du réseau GMES distribué, de ses composantes individuelles et de leurs interfaces, la gestion des instruments financiers et des moyens communautaires affectés aux opérations GMES et la gestion des relations contractuelles nécessaires aux opérations GMES. Plus particulièrement, le schéma devra accomplir des fonctions d'intégration et d'harmonisation telles que :

- l'actualisation des services existants et l'exploitation de nouveaux services GMES ;
- surveiller et soutenir l'évolution des services centraux et des services auxiliaires ;
- surveiller et répondre aux besoins d'infrastructure intersectoriels en matière d'observation ;
- mettre sur pied des stratégies d'accès aux données et aux informations, y compris les questions de fond ;
- fédérer les nouveaux utilisateurs et leurs besoins d'information ;
- gérer la qualité d'information et la politique de marque du GMES ;
- agir en tant qu'interface au niveau international.

**Pour la période 2007 - 2013, le niveau de financement du programme GMES devra respecter les plafonds des perspectives financières de l'UE.**

#### **d) La voie à suivre**

La route de l'initiative GMES est tracée : Trois services accélérés (interventions d'urgence, surveillance des terres et surveillance marine) se trouvent dans le processus de réalisation et seront probablement prêts d'ici 2008. Ils seront joints par d'autres services dans les domaines de l'atmosphère et de la sécurité. D'autres activités destinées au développement et à la coordination des infrastructures spatiale et terrestre nécessaires ont été entamées.

En même temps, il est essentiel de mettre en œuvre sans délai l'application d'un **schéma de gouvernance et de financement stable et à long terme**, afin d'aboutir à une exploitation durable des services.

En outre, il sera indispensable d'assurer les **mécanismes de gestion et de financement transitoires** pour permettre la mise à disposition ininterrompue de services pilotes pour les groupes d'utilisateurs déjà en place jusqu'à ce que le GMES sera pleinement opérationnel.

Pour ces raisons, la feuille de route de Munich :

- réaffirme l'objectif d'une capacité opérationnelle et autonome du programme GMES mettant à disposition des services d'information sur l'observation de la Terre pour l'environnement et la sécurité **d'ici la fin 2008**. Dans ce contexte,
  - la Commission est invitée à lancer la phase opérationnelle des trois services accélérés et à continuer le processus de développement de services dans les domaines de l'atmosphère et de la sécurité ;
  - La Commission est invitée – ensemble avec les Etats membres et en consultation avec les parties prenantes pertinentes du programme GMES – à faire évoluer la gestion transitoire, la surveillance et les montages financiers afin d'assurer une offre ininterrompue de services accélérés, l'ESA étant chargée de la coordination de la gestion de la composante spatiale ;
  - La Commission est invitée, à la suite d'une consultation avec les Etats membres, l'ESA et les autres partenaires, à soumettre en temps utile (si possible avant la fin de 2008) toutes les propositions nécessaires relatives aux schémas programmatiques, de gestion et de financement durables se référant non seulement à l'architecture globale du GMES, mais également à ses composantes individuelles, et prenant en compte la cohérence avec la directive INSPIRE ;
- reconnaît l'importance stratégique d'un GMES durable à long terme et la nécessité d'un cadre opérationnel intact. A cet égard,
  - le Conseil est invité à prendre une décision sur les schémas financiers programmatiques, de gestion et de financement pour GMES à la suite d'une discussion détaillée des propositions soumises par la Commission, lesquels devront être mis en œuvre, si possible, **d'ici 2012** ;

- l'ESA et ses Etats membres sont invités à assurer la réalisation de la 1<sup>ère</sup> génération de missions de la composante spatiale GMES **d'ici 2012**, si possible, et à adopter un plan programmatique à long terme garantissant la continuité des observations spatiales, y compris des aspects opérationnels.